



Prorogation de la période de souscription à l'Emprunt Subordonné BIAT 2018-1

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) a décidé de proroger au 27 juillet 2018 la période de souscription à l'Emprunt Subordonné BIAT 2018-1", initialement prévue du 30 mars au 29 juin 2018, a annoncé la Banque, dans un communiqué publié lundi 2 juillet, sur le site du Conseil du Marché Financier.

La BIAT a émis, à fin mars 2018, un emprunt obligataire, sans recours à l'Appel Public à l'Épargne, d'un montant de 70 millions de dinars (MDT), divisé en 700.000 obligations.

L'émission de cet emprunt permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité.

Source : WMC